VIOLENTS INCIDENTS

M. Aynard. — Hier au 2e bureau, j'ai appelé à M. Mougeot, qui était secrétaire, j'ai fait, moi-même, à plusieurs reprises, cette remarque : C'est bien étonnant que nous soyons cinquante. Personne n'a fait d'objection.

M. Boutard. — M. Mougeot ne pensait pas qu'il y eût des filous dans le bureau. (Protestations indignées)

Le président. — Je vous rappelle à l'ordre. (Hurlements à l'extrême-gauche).

M. Aynard (avec force). — On a parlé de question d'honneur ; eh bien, je n'ai pas sollicité de mandat ; mes amis m'ont imposé le mien ; je le dois au suffrage libre et certain de mes collègues ; je me fais un point d'honneur de le garder. (Salve d'applaudissements au centre et à droite. L'extrême-gauche invective avec rage l'orateur qui lui crie : « Je ne suis pas chevaleresque, moi, comme M. de Mahy ; je ne suis qu'un bourgeois, mais il faut que l'on sache que lorsque nous sommes réunis dans les bureaux nous sommes entre honnêtes gens. (Nouvelles salve d'applaudissements.)

M. Aynard reçoit les félicitations de ses amis. Les socialistes écument littéralement ; le tumulte est à son comble et aussi le désordre.

M. Boutard, sous prétexte de s'expliquer sur son rappel à l'ordre, réédite son accusation outrageante. « M. Aynard a fait l'apologie de la filouterie, s'écrie-t-il, aux applaudissements des socialistes. »

Le président — Je vous rapeplle à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Fournière. — Oui, c'est un vote frauduleux.

Le président. — Je vous rappelle à l'ordre.

M. Boutard répète : « Oui, le vote est frauduleux. »

Le président. — Je vous rappelle une deuxième fois à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Aynard. — Je ne ferai pas à M. Boutard l'honneur de lui répondre.

Les socialistes sont au paroxysme de la rage. Ils couvrent d'injures le Président et M. Aynard, le vacarme est indescriptible.

Enfin, le Président peut mettre aux voix, la motion Viviani, tendant à annuler les élections du deuxième bureau. Cette motion est repoussée par 279 voix contre 180. (Applaudissements au centre et à droite. bruit prolongé.)

LES COURSES DE TAUREAUX

M. Emile Dubois à la parole pour adresser une question à M. le Ministre de l'intérieur. Au mois de juillet dernier, dit-il, j'avais demandé à interpeller, au sujet des scènes scandaleuses qui s'étaient passées aux arènes de Roubaix ; le même scandale vient de se produire à Deuil. La presse entière a flétri ces scènes immorales et répugnantes. Des troubles ne manqueraient pas de se produire si elles se renouvelaient. Quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour les prévenir ? Les amateurs de courses de taureaux obéissent à des sentiments qui ne sont ni nobles ni généreux. (Applaudissements.)

L'agitation reste très vive pendant le discours de M. Dubois ; MM. Pastre, Benézech, Doumergue protestent.

Le Président du conseil. — Le Gouvernement a pris, en Seine-et-Oise, toutes les mesures qu'il pouvait prendre ; il a invité le Préfet à interdire, par arrêté, les courses de taureaux avec mise à mort. Elles sont interdites aussi dans la Seine. Pour le réglement définitif de la question, la loi Grammont, étant insuffisante, il convient d'attendre la discussion prochaine du projet de loi en préparation. (Très bien, très bien.)

Une demande d'interpellation de M. Aimond sur l'interdiction des courses de taureaux en Seine-et-Oise est jointe au projet de loi en question, pour être l'objet d'une discussion commune.

LE VIN DE RAISINS SECS

M. Firmin Faure pose une question au ministre des finances au sujet de l'introduction frauduleuse en France de vins de raisins secs.

Le ministre des finances. — La vigilance de l'administration sera appelée sur ce point. (Très bien, très bien)

L'incident est clos.

L'INTERPELLATION SIMYAN

Le président. — J'ai reçu de M. Simyan, une demande d'interpellation sur les troubles de Châlon-sur-Saône.

M. Simyan. — D'accord avec le gouvernement, je demande la fixation à vendredi prochain. (Exclamations ironiques à droite et au centre. Cris : « Tout de suite ».)

M. Waldeck-Rousseau fait un signe négatif. Les socialistes ne sont pas contents de l'ajournement et protestent. La droite crie ironiquement à M. Simyan : « Vous êtes le compère du gouvernement ».

M. Simyan. — J'ai accepté la date de vendredi parce que M. le président du conseil n'a pas encore reçu le rapport sur l'enquête. Moi-même, j'ai à compléter le mien au sujet des coups de révolver qui ont été tirés sur les gendarmes. (Nouvelles exclamations ironiques à droite et au centre).

Cris : « Vous êtes de mèche avec le gouvernement. »

L'interpellation est fixée à vendredi, avant celle des blés.

L'AMNISTIE

Le président du conseil dépose le projet d'amnistie voté par le Sénat.

LE DROIT D'ASSOCIATION

M. Trouillot dépose son rapport sur le projet concernant le droit d'association.

L'INTERPELLATION COUTANT

L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Coutant sur les trains ouvriers de la teinture et de la banlieue de Paris.

M. Coutant demande un plus grand nombre de trains, le retour facultatif à toute heure, la diminution du prix des cartes d'abonnement, etc, etc. Il profite de l'occasion pour dauber sur les compagnies et aussi sur les amis des régimes déchus qui veulent tuer la République (Applaudissements ironiques).

M. Bérteaux appuie les déclarations de M. Coutant et, à son tour, prend à partie les compagnies.

Le minsitre des travaux publics donne toutes les assurances qu'on lui demande et promet d'agir de toute son autorité sur les compagnies. (Applaudissements à l'extrême-gauche).

Un ordre du jour Coutant-Aimond, accepté par le gouvernement, est adopté.

LA DÉFENSE MARITIME

Après un échange d'observations entre MM. Lockroy, de Mahy et l'amiral Rieunier, la discussion des projets de défense maritime et coloniale, fixée primitivement à demain, est renvoyée à mercredi prochain.

LA DÉCHÉANCE DE MM. DÉROULÈDE ET HABERT

M. de la Battut demande que la discussion du projet concernant la déchéance de MM. Déroulède et Habert soit renvoyée après la discussion du projet d'amnistie, afin de ne pas préjuger une question par une autre. Cette motion est adoptée.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

La discussion du projet des caisses des retraites ouvrières est fixée au 18 courant.

LES BLÉS

M. Lasies. — Je demande que la Chambre siège, demain pour discuter la question des blés. Cette motion est adoptée par 465 voix contre 62.

L'interpellation Desfarges est maintenue en tête de l'ordre du jour. Demain séance à 2 heures. La séance est levée à 6 heures 45.

LA MUTUALITÉ

Paris, 8 juin. — Le congrès international de la mutualité s'est réuni en deux grandes sections pour étudier les questions techniques et générales.

La section générale a nommé président, M. Debrouwer, de Dunkerque ; vice-présidents, MM. le comte Louis Scherzinjuski, de Russie, et Sarraze, de Lyon, et secrétaires, MM. Savigny, de Paris, docteur Friot, de Nancy, et Mmes Letellier, de Belgique, et Angeois, de Toulon.,

La deuxième section, qui examinera les questions techniques a fait choix pour président de M. Joly, de Saint-Etienne ; pour vice-présidents, de M. Pagès, de Marseille, M. Boremans, de Belgique ; et pour secrétaires, de MM. Jannin, de Mascara, et Dreux, de Tours.

La séance générale, tenue l'après-midi, a discuté les rapports des sections :

1° Sur la situation actuelle de la mutualité dans chaque pays. 2° Sur la mutualité dans ses rapports avec l'Etat. 3° La mutualité scolaire.

SÉNAT

Séance du vendredi 8 juin 1900

La séance est ouverte à 2 heures dix sous la présidence de M. Faillières.

L'ARMÉE COLONIALE

Le Sénat reprend la discussion du projet relatif à l'organisation de l'armée coloniale. Avant de discuter l'article 1er du projet, on examine le contre-projet de M. Cabart-Danneville, tendant, notamment, au rattachement des troupes coloniales à la Marine.

M. Cabart-Danneville soutient son contre-projet en développant les arguments qu'il a déjà présentés au cours de la discussion générale.

Le baron de Courcel, rapporteur. — M. Cabart-Danneville demande le rattachement à la marine, en soutenant comme principal argument que la défense du pays d'outre-mer incombe nécessairement à la marine. Nous pensons au contraire, que la défense coloniale est surtout une mission qui incombe à l'administration de la guerre. Autrefois, quand nos colonies n'étaient que de petites îles ou des côtes, on comprenait que la marine fût seule à les protéger, mais aujourd'hui, comment voulez-vous que la marine soit chargée de défendre de vastes surfaces telles que le Tonkin ou le Soudan ?

Dans ces territoires, où les opérations qui peuvent s'y dérouler seraient uniquement terrestres, la marine n'aurait aucune compétence pour les diriger ; en cas de guerre générale, par exemple, les colonies ne pourraient être défendues que par les moyens d'action de l'armée.

M. Méric appuie le rattachement à la marine.

Le général Delanne, le général Billot, le général Mercier, M. de Freycinet, et M. de Lanessan, prennent ensuite la parole.

Rejet du contre-projet Cabard-Danneville

On met aux voix le contre-projet Cabart-Danneville. Il est repoussé par 237 voix contre 33.

Vote du rattachement à la guerre

Le Sénat adopte, à mains levées, le paragraphe 1er de l'article 1er, ainsi conçu : « Les troupes coloniales sont rattachées au ministère de la Guerre. »

Le paragraphe 2, « elles sont en principe, destinées aux colonies » est adopté. Le paragraphe 3 proposé est ainsi conçu: « Elles comprennent l'ensemble des forces organisées spécialement en vue de l'occupation et de la défense des colonies et pays de protectorat, à l'exception de l'Algérie et de la Tunisie.

Sur la demande de M. Treille, le Sénat supprime les mots : « à l'exception de l'Algérie et de la Tunisie » et le paragraphe 3, ainsi modifié, est adopté.

M. Godin développe un amendement tendant à laisser, sous l'autorité du ministre de la Marine, la défense des points d'appui de la flotte aux colonies.

M. Decrais, ministre des colonies. — L'amendement de M. Godin substituerait, sur certains points des colonies, l'autorité du ministre de la Marine à celui des Colonies ; il en résulterait, dans certains cas, une dualité d'autorité, dont nous ne voulons pas.

L'amendement Godin est repoussé et l'ensemble de l'article 1er est adopté.

L'article 2 est ainsi conçu : « les troupes coloniales conserveront leur autonomie et resteront sous le commandement des officiers des troupes coloniales ».

Le général Mercier demande la suppression des mots « et resteront sous le commandement des officiers des troupes coloniales Il estime que cette dernière disposition pourra gêner les combinaisons militaires en temps de guerre.

Le général Delanne, commissaire du gouvernement, répond qu'en cas de défense de la Métropole, le gouvernement constituera les troupes coloniales en brigades, divisions et corps d'armée, et que les réglements de l'armée de terre leur seront applicables.

L'amendement du général Mercier est repoussé et l'article 2 est adopté avec le paragraphe suivant : « ces troupes sont distinctes des troupes de l'armée métropolitaine. »

L'article qui donne au Gouvernour de la colonie

3e ÉDITION

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPECIAL)

L'INSURRECTION EN CHINE

LES TROUPES RUSSES

Berlin, 8 juin. — On affirme qu'un corps important de troupes russes est en marche sur Pékin.

UN COMBAT SANGLANT

Tien-Tain, 8 juin. — Les informations de source chinoise arrivées ce matin confirment qu'un combat a eu lieu à Lofa à 31 milles de Tien-Tain, entre les troupes chinoises et les Boxers. D'après ces informations, 4.000 Boxers ont cerné 1.500 soldats du général Riet, hier soir entre Lofa et Schang-Sy ; la bataille durait encore ce matin. Les fonctionnaires prétendent que 500 Boxers ont été tués. On ignore les pertes du côté chinois.

Une nouvelle postérieure arrivée cet après-midi porte que le général Nich continue à se battre. D'après cette information, il aurait tué une vingtaine de Boxers. De son côté il aurait 2 morts et 11 blessés. On annonce également que 30 cavaliers du général Nich ont rencontré un détachement de Boxers à trois milles d'ici sur la route de Takou et qu'ils en ont tués 21.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS. — CONTRE LA LIBERTE D'ENSEIGNEMENT. — UNE PROPOSITION DE M. NAVARRE ADOPTEE

Paris, 8 juin. — M. Navarre, président du groupe socialiste, a déposé un vœu retirant le droit d'enseigner aux congrégations non autorisées et demandant à ce que les biens de main-morte fassent retour à la Nation.

A droite, au milieu du bruit, on a réclamé l'ordre du jour pur et simple. Il a été repoussé par 39 voix contre 38.

Le président, M. Grébauval, a, d'abord, mis aux voix la proposition de M. Navarre. Elle a été adoptée par 40 voix contre 37.

La plupart des conseillers nationalistes ont voté avec la droite et les modérés. D'autres, parmi lesquels, MM. Bussat, Chériot et Foursins ,se sont abstenus. MM. Grébauval et Lepelletier, nationalistes, ont voté avec la majorité.

Le conseil municipal, sur la proposition de M. Lambelin a décidé que les missions Hostein, Flamand, seraient reçues à l'Hôtel-de-Ville ,le même jour que le colonel Marchand et sa mission, c'est-à-dire le jeudi 28 juin à 3 heures.

La session est clause. Le conseil sera à nouveau convoqué prochainement.

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 8 juin. — M. Cochery, élu, aujourd'hui, président de la commission du Budget, a prononcé un discours , dans lequel il fait appel à la vigilance et à l'économie et demande de faire en sorte que le budget soit voté à temps, pour éviter les douzièmes provisoires.

M. Guislain, député du Nord, a été élu rapporteur général, et M. Plichon, rapporteur des conventions et chemins de fer.

LE REGIME DES SUCCESSIONS

Paris, 8 juin. — M. Klotz et un certain nombre de ses collègues ont déposé un amendement à la loi de finances, relatif au régime des successions ; cet amendement rétablit le tarif progressif, adopté apr la dernière législature, la déduction des dettes commerciales et le dégrèvement des ventes d'immeubles ruraux au-dessous de mille francs. Ces diverses modifications au projet du gouvernement reproduisent les dispositions votées par la Chambre le 22 novembre 1895 par 397 voix contre 123.

LE CONGRES DES ŒUVRES CATHOLIQUES

Paris, 8 juin. La séance du Congrès des œuvres catholiques s'est tenue ce soir sous la présidence de Mgr Cabrières, évêque de Montpellier, qui avait, à ses côtés, M. de Bellomayre et M. l'abbé Odelin, vicaire-général représentant le cardinal Richard.

Me Ménard a pris la parole : « Que la jeunesse se réunisse, a-t-il dit, afin de se mieux connaître ; qu'à l'Internationale elle puisse opposer une fédération puissante de jeunes hommes. Notre cri de ralliement est bataille, bataille pour Dieu, bataille pour la liberté, bataille pour la patrie, parce qu'elle ne peut pas et ne doit pas mourir. »

La séance s'est terminée à onze heures du soir.

L'ARRESTATION DE L'ANCIEN PROCUREUR D'ETAMPES

Paris, 8 juin. — Le bruit court que les escroqueries commises par M. Vène, ancien procureur d'Etampes, arrêté hier s'élèveraient à plusieurs centaines de mille francs.

GREVE DE COCHERS A PARIS

Paris, 8 juin. — 1100 cochers de fiacres ont tenu ce soir une importante réunion à la Bourse du travail. Ils ont décidé la grève partielle de la Compagnie générale des petites voitures et de deux autres compagnies. Aucune voiture de ces compagnies ne circulera demain dans Paris. L'« Urbaine » et quelques autres compagnies qui ont accepté les conditions marchaient.

L'ETAT DE SANTE DE LEON XIII

Rome, 8 juin. L'« Osservator romano » annonce que le Pape commence à se remettre de ses lassitudes de ces derniers jours. Toutefois Léon XIII continuera à se reposer.

COTONS AMERICAINS

New-York, 8 juin. — Cotons. — Ouverture soutenue ; hausse de 1 point sur août et janvier.

New-York, vendredi 8 juin.

Cours de clôture

TERME	NEW-YORK ce jour	NEW-YORK précédente	NEW-ORLÉANS ce jour	NEW-ORLÉANS précédente
Juin	8.47	8.36	8.79	8.69
Juillet	8.49	8.36	8.79	8.69
Août	8.46	8.12	8.41	7.07
Septembre	7.80	7.79	7.61	7.60
Octobre	7.65	7.63	7.30	7.34
Novembre	7.53	7.50	7.27	7.25
Décembre	7.54	7.50	7.27	7.28
Janvier	7.52	7.52	7.28	7.26
Février	7.55	7.54	7.30	7.28
Mars	7.59	7.57	7.33	7.30
Avril	—	—	—	—
Mai	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
Ports des Etats-Unis	1.500 b.	3.300 balles.
Ports de l'intérieur	200 »	200 »

Dernières nouvelles régionales

UNE NOUVELLE GREVE A LILLE. — 27 fileuses de la filature Florin-Herbeaux, rue de Douai, ont abandonné le travail vendredi après-midi. Elles réclament une augmentation de salaire. A cause de cette grève, 35 varoleuses sont obligées de chômer.

AUX MINES DE MEURCHIN. — La nuit de jeudi à vendredi a été relativement calme. A la suite d'une réunion tenue vendredi à midi, une délégation des ouvriers s'est rendue à 4 heures au bureau de M. Tacquet, ingénieur-directeur, avec mission de demander à ce que le directeur discute à nouveau les réclamations présentées le 6, avec des personnes étrangères à la Compagnie. Le directeur a répondu qu'il n'avait rien à ajouter aux réponses qu'il a faites précédemment et qu'il est toujours disposé à examiner et discuter avec ses ouvriers, les questions qui peuvent les diviser, mais non avec des personnes étrangères à la Compagnie.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 8 juin

Présidence de M. G. Dron, maire.

Sont présents : MM. G. Dron, maire, Lecomte, Salembien, Flament, adjoints, Honoré-Colson, Massard, Dassonville, Cocheteux, Parsy, Cordier, Leveugle, Henri Loridant, Leplat, Lefebvre, Orélio, Darras, Scalbert, Maertens, Saison, Coppin, Grau, Campion, Corion, Decavèle, Masurel-Leclercq, Dumortier, Duvillier, Six, Ch. Loridan, Quivron, Ladesou, Rompteau, Vogt, Delphin Dumortier.

Excusés : MM. Aug. Ducoulombier et Martin.

M. Henri Loridant remplit les fonctions de secrétaire.

ELECTION D'UN ADJOINT. — M. le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral autorisant le conseil à procéder à la nomination d'un adjoint en remplacement de M. Aug. Ducoulombier, démissionnaire.

M. le Maire exprime les regrets que cause la détermination prise par M. Aug. Ducoulombier qui, après avoir rempli quelque temps les fonctions d'adjoint, n'a pas pu, à cause de son état de santé, continuer sa collaboration à l'administration municipale. M. Ducoulombier, malgré les instances faites près de lui, n'a pas pu consentir à continuer son mandat en tant qu'adjoint. Il apportera néanmoins son concours aux affaires municipales dans les différentes commissions. M. le Maire propose d'envoyer à M. Ducoulombier le témoignage de la sympathie du conseil municipal et de former le souhait de le revoir à bref délai au sein de l'assemblée.

Il est ensuite procédé au vote. M. Parsy déclare qu'il n'acceptera pas le mandat si ses collègues avaient l'intention de lui accorder leurs voix.

Le dépouillement du scrutin donne : 19 voix à M. Maurice Cordier, 6 voix à M. Cocheteux, 5 voix à M. Parsy, et 4 bulletins blancs.

M. Cordier est proclamé élu adjoint et prend place à la table de l'administration. Il remercie ses collègues de l'honneur qu'ils viennent de lui faire. Il ne se dissimule pas que la tâche est lourde et il compte sur la bonne volonté de tous pour la lui faciliter.

M. Flament, absent lors de la séance d'installation, profite de cette première séance pour remercier ses collègues des témoignages d'estime et de sympathie qu'ils lui ont accordés. Il donne un souvenir à son prédécesseur à l'instruction publique et il promet son concours le plus dévoué à la bonne gestion des affaires de la ville.

Les paroles de M. Cordier et celles de M. Flament sont applaudies.

DEPENSES IMPREVUES. — M. le Maire donne l'énumération des dépenses effectuées au chapitre des dépenses imprévues.

COMPTE DE GESTION DU MAIRE. — M. le Maire dépose le compte de gestion qui sera imprimé et distribué. l'examen en est envoyé à la commission des finances.

NOMINATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES. — Il est procédé à la formation des commissions au scrutin secret sur des listes dont la composition avait été arrêtée à l'avance. Vingt-deux de ces listes avaient été emrises intactes, douze seulement ont été raturées. Les commission se trouvent donc ainsi composée :

Commissions permanentes. — Agriculture, halles et marchés, dépôt de bones, jardins (8 membres). — MM. Charles Leplat, Henri Coppin, Louis Grau, J.-B. Decavèle, Jules Dassonville, Alexandre Duvillier, Jules Ladesou, Henri Masurel-Leclercq.

Adjudications et réceptions de travaux (9 membres).— MM. Charles Leplat, Henri Masurel-Leclercq, Alexandre Duvillier, Arthur Campion, Delphin Dumortier, Auguste Ducoulombier, Henri Dumortier, Jules Ladesou, Ernest Saison.

Gaz, électricité, éclairage (7 membres). — MM. Désiré Parsy, Henri Loridant, Désiré Six, Victor Cocheteux, Paul Corion, Paul Massard, Honoré-Colson.

Fêtes (11 membres). — MM. Louis Grau, Victor Cocheteux, Charles Loridan, Alfred Rompteau, Paul Martin, Jules Dassonville, Charles Leplat, Henri Coppin, Victor Maertens, Gustave Scalbert, Henri Loridant.

Finances (9 membres). — MM. Henri Loridant, Victor Cocheteux, Désiré Parsy, Charles Leplat, Delphin Dumortier, Victor Maertens, Charles Loridan, Auguste Ducoulombier, François Orélio.

Instruction publique, beaux-arts, académies (7 membres). — MM. François Orélio, Paul Martin, Pierre Darras, J.-B. Decavèle, Henri Coppin, Henri Masurel-Leclercq, Jules Dassonville.

Militaire, sociétés de tir, gymnastique, sapeurs-pompiers (7 membres). — MM. Louis Grau, Paul Massard, Arthur Campion, Alfred Rompteau, Jules Ladesou, François Orélio, Dumortier Henri.

Travaux (6 membres). — MM. Honoré-Colson, Pierre Darras, Alexandre Duvillier, Delphin Dumortier, Henri Lefebvre, Arthur Campion.

Voirie, cimetières, rues particulières, trottoirs (9 membres). — MM. Pierre Darras, Charles Loridan, Charles Leplat, Henri Dumortier, Henri Quivron, Henri Masurel-Leclercq, Paul Massard, Victor Cocheteux, Ernest Saison.

Commissions spéciales. — Bains publics (7 membres).— MM. Honoré-Colson, Jules Dassonville, Henri Loridant, Louis Grau, J.-B. Decavèle, Gustave Scalbert, Paul Corion.

Eaux. — Commission locale (7 membres). — MM. Jules Dassonville, Paul Martin, Victor Cocheteux, François Orélio, Paul Massard, Henri Lefebvre, J.-B. Decavèle.

Eaux. — Commission intercommunale (toutes les eaux) (3 membres). — MM. Léon Salembien, Honoré-Colson, Victor Maertens.

Grands travaux, compris divers projets (7 membres).— MM. Honoré-Colson, Paul Corion, Henri Loridant, Victor Cocheteux, Henri Quivron, Louis Grau, Paul Massard.

Hôtel-de-Ville (7 membres). — MM. Honoré-Colson, Charles Leplat, Victor Maertens, Arthur Campion, Charles Loridan, Delphin Dumortier, Auguste Ducoulombier.

Hygiène (9 membres). — MM. François Orélio, Victor Maertens, Henri Loridant, Charles Leplat, Pierre Darras, Alfred Rompteau, Charles Loridan, Paul Corion, Florent Voogt.

Logements insalubres. — M. Jean-Baptiste Fleurquin, en remplacement de M. Diéval, dont les pouvoirs expirent en septembre prochain.

Scolaire municipale (9 membres). — MM. François Orélio, Abel Leveugle, Ernest Saison, Gustave Scalbert, Charles Loridan, Florent Voogt, Henri Lefebvre, Désiré Six, Pierre Darras.

Commissions administratives. — Bureau de bienfaisance : MM. Maurice Cordier, Désiré Six. — Hospices : MM. Paul Didry-Dubrulle, Charles Leplat.

Voies ferrées (8 membres). — MM. Jules Ladesou, Honoré-Colson, Gustave Scalbert, Victor Maertens, Abel Leveugle, Ernest Saison, Paul Martin, Florent Voogt.

Commission de surveillance. — Conditionnement (3 membres). — MM. Désiré Parsy, Paul Corion, Henri Loridant.

M. le Maire prie la commission de la Voirie de se réunir le plus tôt possible à l'effet d'étudier quelques questions urgentes telles que le cimetière, les trottoirs, les rues particulières. Il ajoute que la commission des grands travaux sera convoquée pour les premiers jours de la semaine prochaine afin de faire choix du terrain destiné à la Bourse et à l'hôtel des Postes.

JURY CRIMINEL. — Le conseil désigne pour ses délégués pour la formation de la liste du jury criminel, MM. Coppin et Dumortier pour le canton Nord, H. Lefebvre et Masurel-Leclercq pour le canton Nord-Est ; Ducoulombier et Honoré Colson pour le canton Sud.

RAPPEL D'AFFAIRES DIVERSES SOUMISES A L'ANCIEN CONSEIL. — Toute une série d'affaires qui n'avaient pas reçu de solution dans l'ancien conseil sont renvoyées aux commissions compétentes.

UNE FETE AU QUARTIER DU PONT DE NEUVILLE. — Les habitants du quartier de Neuville sollicitent une subvention pour organiser une fête. M. le Maire propose de faire établir à ce propos, un roulement entre les divers quartiers pour l'organisation de ces fêtes subsidiées.

SOCIETES DE GYMNASTIQUE. — Les sociétés de gymnastique l' « Union Tourquennoise » et la « Jeunesse du Blanc-Seau sollicitent une augmentation de subside à cause des frais de déplacement nécessités par l'assistance à la fête fédérale. C'est renvoyé aux commissions compétentes.

SERVICE DES EAUX POTABLES. — Il s'agit des redevances à payer aux communes sur le territoire desquelles sont placées les conduites d'amenée des eaux. Le conseil prend une délibération conforme aux propositions de la commission mixte.

RÈGLEMENT D'UNE PENSION DE RETRAITE — Le conseil règle à 1633 francs 66 la pension de retraite de M. Vernette, employé de la ville.

CIMETIERE DU PONT DE NEUVILLE. — Le conseil fixe à 2400 francs le traitement du conservateur du nouveau cimetière, plus le logement et une indemnité de 200 francs pour le chauffage et l'éclairage. Sur une interpellation de M. Corion, M. le Maire dit que le conservateur aura la responsabilité de tous les services dont il aura le contrôle. Mais il ne pourra être autorisé à faire la fourniture des plantes.

L'administration a jeté ses vues pour ce poste sur un employé du secrétariat. Il y aura de ce fait, d'une mise à la retraite et d'un départ, trois vacances. Ces employés ne seront pas tous remplacés, mais les autres recevront une augmentation de traitement de 200 fr., sauf pour deux employés de l'état-civil qui bénéficieront d'une augmentation de 400 fr.

M. le maire ajoute qu'en outre les employés auraient un congé de huit jours chaque année, espérant toutefois que les employés ne marchanderont pas un quart d'heure, quand la besogne sera plus lourde.

SUBVENTION THEATRALE. — Deux demandes sont faites, l'une par M. Couvreur, l'autre par M. Alexandre. Ces demandes seront examinées par les commissions.

L'EMPRUNT DE 4.900.000 fr.. — Le Conseil prend une nouvelle délibération confirmant sa précédente décision, relative à un emprunt de 4.900.000fr., mais réduit cet emprunt de 4.900.000 fr. à 4.600.000 en distrayant la somme affectée à la construction de la Bourse, la question n'étant pas encore en état, la commission des bâtiments ayant rejeté le projet. Cette délibération qui a un caractère d'urgence, a dû être prise afin de ne pas retarder l'autorisation des Chambres.

Il y a une autre modification ; l'imposition extraordinaire est votée jusqu'en 1930, sur les exigences de la caisse des retraites à laquelle l'emprunt sera contracté, étant entendu qu'il ne serait recouru à cette imposition à partir de 1915 que si les ressources ordinaires étaient insuffisantes.

CHEMINS VICINAUX. — Le Conseil vote les centimes ordinaires.

FOURNITURE DE CHARBON A L'USINE A GAZ. — Renvoi à la commission du gaz.

CIRCUIT TELEPHONIQUE. — M. le maire propose de soumettre à l'examen de la commission des finances la question d'avances à faire à l'Etat pour l'établissement d'un circuit téléphonique direct entre Paris et Roubaix-Tourcoing. Cette dépense serait portée sur l'année prochaine. La commission pourrait entendre le président ou un délégué de la Chambre de commerce.

M. le maire fait remarquer l'importance de la question, la communication avec Paris par téléphone étant pour ainsi dire impossible actuellement.

CLOTURE DU NOUVEAU CIMETIERE. — L'administration demande l'autorisation de traiter de gré à gré avec M. Quatenneus moyennant la somme de 1.600 francs afin de clôturer le nouveau cimetière par une palissade en bois. Adopté.

KIOSQUE DE LA GRANDE-PLACE. — Le Conseil approuve le marché passé avec M. Carissimo pour la somme de 1.000 francs comme location du kiosque de la Grande-Place.

M. Corion critique l'emplacement choisi. M. l'adjoint Lecomte répond qu'il a fallu compter avec les exigences des marchés. Du reste le kiosque est provisoire.

M. Orélio voudrait de la musique sur la Grande-Place le dimanche, après-midi.

HOPITAL CIVIL. — La Commission des hospices propose d'établir à l'hôpital civil le chauffage par la vapeur.

Le Conseil donne un avis favorable.

NIVELLEMENT DES RUES. — La commission de la voirie étudiera les différents projets de nivellement et d'alignement des rues.

LE QUARTIER DU BLANC-SEAU. — M. Leveugle proteste au nom de ses collègues du Blanc-Seau, contre les tendances séparatistes qu'on impute a tort aux habitants de ce quartier. Il réclame toutefois pour le Blanc-Seau, le traitement qui lui est dû ce sera le meilleur moyen d'éloigner l'idée séparatiste. Il dépose le vœu qu'il soit tout d'abord créé une ligne de tramway, qui réunira le Blanc-Seau au centre de la ville.

M. le Maire s'élève contre les termes un peu acrimonieux dont M. Leveugle s'est servi. « Il n'y a pas de batards ici, et le Blanc-Seau a été, dans la liste, très largement représenté ».

M. Cocheteux dit qu'on a trop souvent négligé le Blanc-Seau.

M. le maire répond vivement à ces paroles et dit que le souci de tous les conseillers municipaux est de faire les affaires de toute la ville et non de tel ou tel autre quartier.

M. Cocheteux demande qu'on livre un terrain afin d'y établir un kiosque pour les auditions musicales.

M. le maire répond que l'administration a été au-devant de ce vœu en livrant un terrain.

M. Cocheteux réclame ensuite un aqueduc collecteur, la suppression du passage qui sépare le cimetière en deux. Il demande enfin qu'une voiture soit mise à la disposition des conseillers municipaux du Blanc-Seau à la fin des séances du Conseil municipal.

LA HAUSSE DES CHARBONS. — M. Corion fait remarquer que le charbon a haussé dans des proportions considérables ; il ajoute que cette hausse est due à la spéculation. Il émet le vœu que des mesures soient prises pour empêcher la hausse des charbons.

M. le maire s'étonne que l'industrie et les chambres de Commerce n'aient pas déjà protesté contre cette hausse anormale des charbons.

L'AUTOMOBILISME. - M. Corion réclame de l'administration des mesures sévères de police pour régler la marche des automobiles dans les rues de la ville. M. le maire fait remarquer que la circulation des automobiles est réglementée déjà.

MARCHÉS PUBLICS. — M. Orélio demande que les places sur les marchés soient réservées de préférence aux patentés habitant Tourcoing.

VŒUX DIVERS. — M. Quivron dépose le vœu que l'administration mette à l'étude : 1° Envoi des enfants malades au sanatorium de St-Pol ; 2° création des bains publics ; 3° fonctionnement des cantines scolaires toute l'année.

M. le maire répond que l'établissement des bains est prévu dans l'emprunt ; qu'au sanatorium de St-Pol il y a toujours eu plusieurs enfants de Tourcoing. A ce propos, M. le maire dit qu'il est tout disposé à envoyer des enfants à la campagne, suivant que les ressources municipales le permettent.

« Vous vous occuperez, dit-il, à l'auteur de ce vœu, du programme dit de Lyon. Il y a longtemps qu'ici nous l'avons mis pratiquement en application. »

M. le maire revendique pour Tourcoing l'initiative des cantines scolaires ; si elles ne fonctionnent qu'en hiver, c'est qu'il faut compter avec les ressources municipales.

LA DISTRIBUTION D'EAU. — M. Martens émet le vœu que les bornes fontaines soient plus nombreuses et que les propriétaires de sept ou huit maisons se communiquant, soient autorisés à établir la distribution d'eau, avec un seul compteur.

M. le maire objecte que si on multiplie les bornes fontaines, on trouvera encore moins de propriétaires disposés à établir des branchements pour leurs locataires.

Le conseil s'ajourne au 19 juillet et la séance est levée à minuit.

CONSEIL MUNICIPAL DE WASQUEHAL

Séance du vendredi 8 juin

La séance est ouverte à huit heures et demie, sous la présidence de M. Delessalle, maire. Tous les conseillers sont presents, sauf M. Dunand, qui a envoyé une lettre d'excuses. Comme de coutume, des huit heures, la salle des délibérations avait été envahie par une foule très nombreuse, en sorte que bientôt il régnait une chaleur intolérable. Néanmoins, la séance a été agrementée de tant d'incidents que pas un des auditeurs n'a lâché pied jusque onze heures.

INCIDENT. — Aussitôt l'appel nominal, M. Picavet, de la minorite socialiste, demande la parole pour interpeller le président. Il prétend que les comptes-rendus du « Journal de Roubaix » sont « incomplets et irréguliers » et contiennent des « insinuations malveillantes ». Il prie le Maire de rappeler le rédacteur à son devoir strict ou de... l'expulser ! (sic). — M. le Maire : Les représentants des journaux sont admis dans les assemblées délibérantes de toutes les communes. Le « Journal de Roubaix » fait ses articles sous sa seule responsabilité. — M. Picavet : Si vous ne l'expulsez pas, nous l'expulserons nous-mêmes ! — M. Lejeune, au maire : Vous défendez vos partisans ; c'est votre journal ! — M. Baelen : Rien ne vous empêche de faire venir des rédacteurs de vos journaux préférés. — L'incident est clos.

COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE. — Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observation. Après quoi le maire fait lire, par M. Baelen, secrétaire de la session, le compte administratif de la gestion de 1899. Il est établi comme suit : recettes de tous genres, 102.298 fr. 05; dépenses, 50.608 fr. 52. L'excédent de recettes étant de 51.689 fr. 53, celui de l'exercice précédent, de 4.615 fr. 68, le reliquat définitif de l'exercice 1899 est donc de 56.305 fr. 21. Sur cette somme, il reste à payer 47.088 fr. 69, compris le montant de la souscription publique pour l'achèvement de l'église (45.000 francs versés à la caisse communale) et divers crédits ayant trait au service vicinal.

La lecture de ce rapport est interrompue à différentes reprises. M. Mille se plaint qu'on ne tienne pas compte des décisions de la commission, notamment à propos de la fermeture des cabarets. — M. le Maire fait observer que la police des cabarets rentre exclusivement dans les attributions de la municipalité et que le Conseil n'a pas à donner son avis sur la question de la retraite.— M. Picavet : Il fallait le dire plus tôt. On se moque de nous. Vous avez consulté la préfecture ; c'est donc que vous ne connaissez pas vos droits. Nous constatons votre incapacité (sic).

M. Mille interrompt une deuxième fois et cite des erreurs commises à propos de la taxe militaire. M. le Maire répond que cette taxe est établie par le contrôle des contributions et non par la commune.

M. Picavet soulève un autre incident en disant qu'il a demandé au greffier communication du copie de lettres de la Mairie et qu'on la lui a refusée. Il proteste contre « les écritures tenues secrètement par le Maire et son greffier, à l'issue du Conseil » et réclame pour tous les conseillers la libre disposition du copie de lettres.

M. le Maire. — Le greffier ne peut rien communiquer en mon absence et en dehors du Conseil, sauf les documents administratifs.

M. Picavet. — Prenez-vous copie de vos lettres ?

M. le Maire. — Non, la Mairie n'est pas une maison de commerce. Les copies de lettres ne contiennent que des réponses à des demandes de renseignements confidentiels. Tout ce qui a un caractère administratif est fait en triple expédition. Vous p